

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 septembre 2016

Absents excusés: Pierre HENRY, Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY.

Pouvoirs : Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE. Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT. Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

ADHESION DES COMMUNES DE TINCQUES, PENIN ET BEAUFORT-BLAVINCOURT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 11 juillet dernier acceptant l'adhésion des communes de Tincques, de Penin et de Beaufort-Blavincourt au Syndicat des eaux.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Tincques, de Penin et de Beaufort-Blavincourt au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} janvier 2017.

VENTE DU TRACTEUR ZETOR

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de vendre le tracteur de marque ZETOR et l'informe que ce tracteur a été vendu à un particulier pour la somme la 2185 € réglée par chèque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime demande au Maire d'émettre un titre de recette pour la vente de ce bien et de procéder aux écritures comptables afin de sortir le bien vendu de l'inventaire communal.

COMMISSION PLUi

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de Communes travaille à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui remplacera les documents d'urbanisme existants dans les communes.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer une commission communale qui sera amenée à travailler sur ce dossier.

Nicolas CAPRON, Maire, Gilles VASSEUR, 1^{er} adjoint, Pierre CHABE, conseiller et Christine CHABE, conseillère se proposent pour faire partie de cette commission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, valide cette proposition.

CHEMIN RURAL CONTIGU AU BOIS D'HABARCQ

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait informé le Conseil Municipal dans la réunion du 21 mars 2016, que Monsieur GARRY, propriétaire d'une parcelle du bois d'Habarcq avait dégradé le chemin contigus au bois lors de travaux de débardage. Ces dégradations avaient été constatées par un acte d'huissier le 29/12/2015.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'huissier précisant que Monsieur GARRY n'a pas donné de réponse à la mise en demeure lui demandant de remettre en état le chemin dans les règles de l'art.

Le Maire informe le Conseil qu'il se fera conseiller par Maître LEFRANC pour assigner Monsieur GARRY et défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

DECHARGE SAUVAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil des conclusions du rapport de la DREAL du 26 juillet dernier suite aux sondages réalisés par la société AMODIAG sur le terrain de la décharge sauvage. Ce rapport parle d'une pollution aux hydrocarbures et aux métaux lourds.

Il informe le Conseil que Madame la Préfète a abrogé son arrêté du 14 octobre 2015 consignait la somme de 10 000 € à Monsieur ROBLOT du fait que les sondages ont été effectués.

Il informe le Conseil qu'il souhaiterait que ce rapport puisse être tenu en mairie à la disposition du public uniquement pour lecture et demande l'avis du Conseil Municipal.

Avec 7 voix « pour », 2 voix « contre » et 6 abstentions, le conseil municipal décide que le rapport de la DREAL sera disponible à la lecture en mairie pour les administrés.

BARRIERE ENTRAVANT LE CHEMIN DU BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur ROBLOT n'a toujours pas voulu signer la convention proposée pour régulariser la barrière.

Il précise que Maître MARTIN, notaire, lui a conseillé de ne pas laisser la barrière en l'état sans convention, faute de quoi, le chemin pourrait devenir la propriété de Monsieur ROBLOT à l'issue d'une période de 30 ans.

Plusieurs conseillers pensent que la commune ne peut pas perdre la propriété du chemin du fait qu'il est emprunté régulièrement (chemin de randonnée).

Monsieur le Maire préfère ne pas laisser cette situation dans l'état et précise qu'il fera appel aux services de Maître LEFRANC, avocat, pour défendre les intérêts de la commune.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame CAPEAU qui souhaiteraient acquérir le terrain communal situé à côté de chez eux.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il a fait une proposition à Monsieur et Madame LEROY pour leur acheter une parcelle située au bas de la rue du Fond Campion le long de la rivière pour la somme de 5000 €. Cette parcelle permettrait de pouvoir prolonger la rue du Fond Campion jusqu'à la rivière et également de répondre aux obligations réglementaires en aménageant une raquette pour permettre aux véhicules de faire demi-tour dans cette voie sans issue.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal unanime, décide de proposer à Monsieur et Madame CAPEAU la vente du terrain communal pour la somme de 5000 € + le montant des frais de notaire dus pour l'achat de la parcelle de M. et Mme LEROY.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 20 juin dernier décidant le remboursement par anticipation d'un prêt en cours et la souscription d'un nouvel emprunt à des conditions plus avantageuses et informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT:

D 6688 Rbst pénalités	+ 14 529.81 €
D 023 virement à la section d'invest.	- 14 529.81 €

INVESTISSEMENT

Opérations réelles

D 166 Rbst CRD	+ 79 254.97 €
R 166 Emprunt	+ 92 256.88 €
R 021 virement de la section de fonct.	- 14 529.81 €
D 020 dépenses imprévues invest.	- 1 527.90 €

Opérations d'ordre (chap. 041)

D 166	+ 14 529.81 €
R 1641	+ 14 529.81 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal unanime, décide de modifier le budget comme ci-dessus.

BILAN DUCASSE

Sébastien BEUGIN, adjoint chargé des festivités dresse le bilan de la ducasse 2016 et donne rendez-vous à la commission des festivités pour organiser les évènements à venir.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Le Maire informe l'assemblée que les travaux ont débuté rue du Fond Campion et rue de Gouves. Il précise que les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis.

L'arrêt de bus des garinnots sera déplacé en face de la ferme CHABE pendant la durée des travaux.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

Monsieur le Maire demande à Yann CANDELIER, secrétaire de mairie de présenter l'AD'Ap de la commune qui devra être déposé en Préfecture avant le 27 septembre prochain.

Le Conseil Municipal unanime valide l'AD'Ap.

OPERATION « BRIOCHES »

La commission festivités décidera de la reconduction de l'opération.

FENETRE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une fenêtre de la mairie a été cassée vraisemblablement par un ballon. Il s'agit d'une ancienne fenêtre simple vitrage. Un devis de remplacement a été demandé et s'élève à 1843.42 € TTC.

Le conseil municipal décide de procéder au remplacement de la fenêtre et d'envoyer une déclaration de sinistre à l'assurance.

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame la Préfète du Pas-de-Calais a pris l'arrêté préfectoral portant projet de fusion des communautés de communes de l'Atrébatie, des Deux sources

et de la Porte des Vallées et création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que chaque conseil municipal doit désormais se prononcer sur les éléments constitutifs de cette nouvelle communauté, à savoir, sa dénomination, son siège et la composition de son organe délibérant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prononce :

- 1) A l'unanimité, le siège social à Avesnes-le-Comte.
- 2) A l'unanimité, la composition de l'organe délibérant à 115 délégués.
- 3) La dénomination du nouvel EPCI, « Les Campagnes de l'Artois »
(8 voix pour « Les Campagnes de l'Artois », 4 voix pour « Les Sources vives » et 2 voix pour « Les Sources et terres d'Artois »)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H30